



Régularisation abusive de charge ?

Par **luluberlu**, le **05/06/2009** à **23:11**

Bonjour,

Je viens de quitter un appartement que j'ai occupé pendant 42 moi et pour lequel j'ai toujours payé mon loyer et la provision de charge de 102 euros par moi (jamais de régularisation n'a été faite, du coup je pensais que la provision était juste).

L'appartement est rendu dans un état parfait et la totalité de la caution dois nous être rendue soit 1700 euros (à la sortie de l'état des lieux), seulement le proprio nous sort une régularisation de charges pour ces 42 mois d'un montant de plus de 2300 euros.

On dois donc payer 600 euros à la sortie de l'appartement alors qu'on pensait récupérer nos 1700 euros !!!!

Pendant ces 42 mois les charges ont donc été sous évaluées de 50 % !!!!

Je sais que le propriétaire est en droit de demander la régularisation des charges pendant 5 ans, mais à ce tarif là ça me semble carrément abusif...

J'attends de recevoir les justificatifs, mais j'ai comme l'impression de me faire abuser. D'autant que l'appartement était géré par une agence....

Merci de votre aide...

Par **patinette**, le **09/06/2009** à **11:32**

bonjour,

contacter l'ADIL, organisme sérieux vous trouverez leur adresse soit dans le botin ou internet, il existe des permanences dans les mairies, elles sont gratuites, après leurs conseils n'hésitez pas a saisir la commission départementale de conciliation dans les DDEA c'est également gratuit.